



Collège Sainte Hélène
11, Rue Pierre Bonhomme
46 500 GRAMAT

☎ 05 65 38 72 94
✉ 0460046a@ac-toulouse-fr

NOTE DE RENTRÉE COLLEGE
(à conserver et à consulter durant l'année)

Année scolaire 2022/2023

« Il y a toujours un avenir pour ceux qui pensent à l'avenir. »

F. Mitterrand

En dépit de la situation difficile de début d'année scolaire, elle a néanmoins permis la réalisation de très nombreux et intéressants projets qui ont ouvert des perspectives pédagogiques à nos élèves, permis d'apprendre « autrement », sous d'autres formes que le cours classique, et développé des compétences et des savoir-faire que les allègements du protocole à partir du mois de mars ont favorisés.

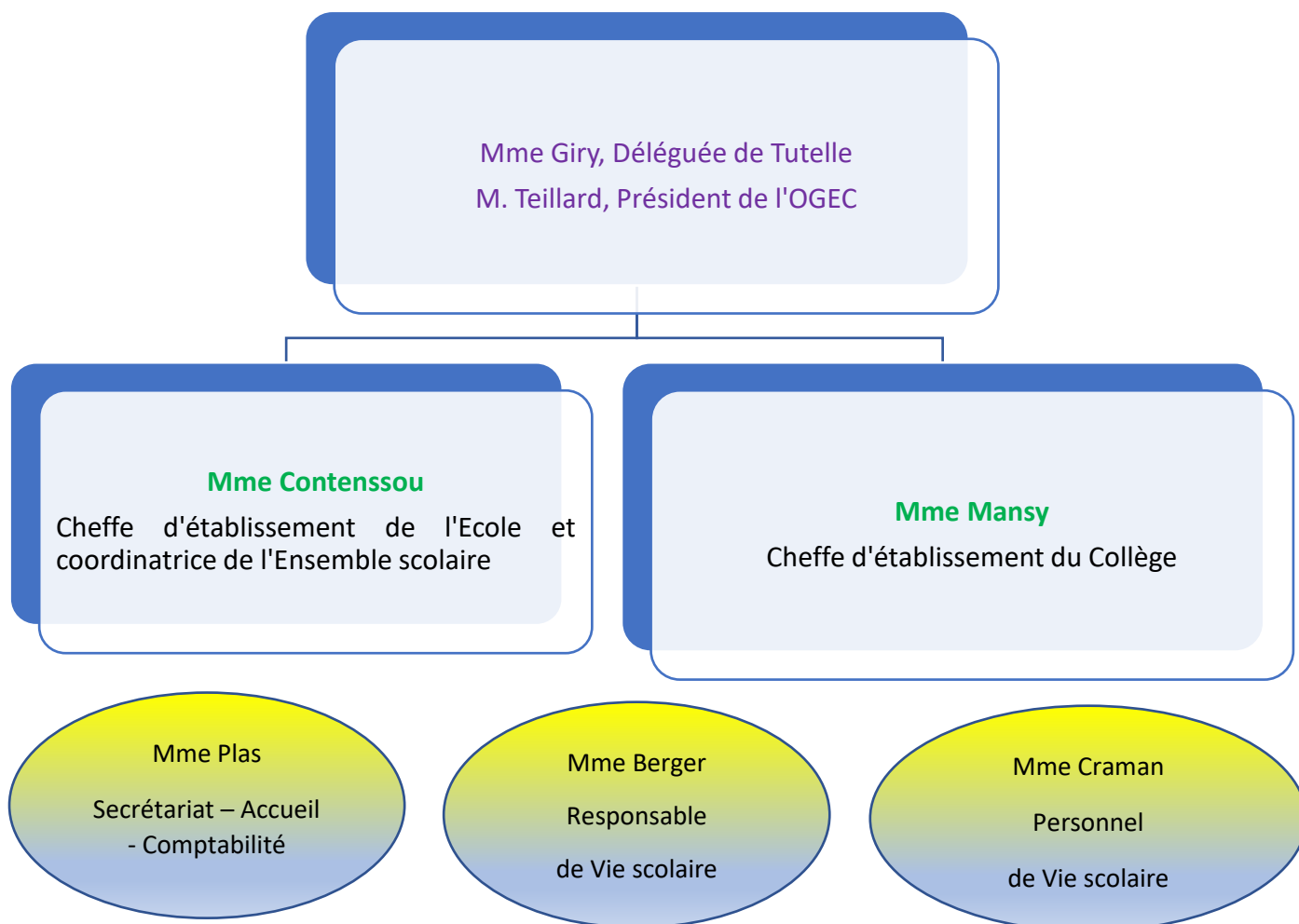
Vous trouverez ci-dessous des rappels concernant la vie de l'établissement et les projets pédagogiques et culturels de l'année.

Nous profitons de ce document pour remercier les familles pour leur confiance, les élèves pour l'énergie, le dynamisme et la force de Vie qui les caractérise, les équipes pour le travail accompli dans des conditions souvent difficiles.

Mme Simoes



ORGANIGRAMME 2022-2023



ENSEIGNANTS

INFORMATIONS VIE SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE

LE COLLEGE



Horaires des cours :

(SOUS RESERVE DES IMPERATIFS SANITAIRES LIES A LA CRISE DU COVID 19.
Les horaires, y compris de la garderie et de l'étude, seront donc susceptibles d'être modifiés.)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h25 – 12 h15 // 13h50 – 16 h50

Mercredi : 8 h25 – 12 h15

Accueil :

A la garderie à partir de 7h30 puis dans la cour.

Les enfants sont sous la responsabilité des familles avant l'ouverture de l'établissement et après l'heure de sortie.

Etude le lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 18h30.

Garderie les mêmes jours jusqu'à 19h00.

Catéchisme pour les volontaires, en fonction de l'emploi du temps scolaire (inscription auprès de la Paroisse).

SORTIES – TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves de collège qui prennent les transports scolaires se rendent directement au point d'arrêt du bus.

Le matin et le soir, ils monteront et descendront seuls dans le respect de la civilité et du Code Piéton.

Les autres élèves attendent leurs parents à l'extérieur de l'établissement, dans le respect des passants, des riverains du quartier, ou bien se trouvent en récréation à l'intérieur de l'établissement, avant le départ en étude.

L'étude concerne **tous les élèves restant après 17h15**, à partir du CP et ce jusqu'à 18h30. **Aucun n'élève bénéficiant de ce service n'est autorisé à quitter l'établissement entre 16 h50 et 17 h15.**

De même, aucun élève demi-pensionnaire ne peut quitter l'établissement sur le temps méridien sans une autorisation écrite de la famille.

En cas d'absence prévue (rendez-vous médical, par exemple), il est demandé aux familles de prévenir la Vie Scolaire par écrit, sur le carnet de liaison, AU PLUS TARD 48 HEURES A L' AVANCE.

De plus en plus nous sommes sollicités pour signer des autorisations d'absence s'appliquant dans l'heure, voire dans la minute, ce qui s'avère réellement problématique d'un point de vue organisationnel. Par conséquent, **PLUS AUCUNE AUTORISATION DE SORTIE NE SERA SIGNÉE DANS L'URGENCE, et les jeunes doivent, dès leur arrivée dans l'établissement, et au plus tard à 8 h20, s'adresser à la vie scolaire à cet effet, en particulier si leur départ doit avoir lieu dans la journée.**

Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence non prévue de votre enfant, merci de prévenir impérativement le matin par téléphone (05 65 38 72 94) puis confirmer ultérieurement par écrit en remplissant le billet d'absence du carnet de liaison de l'enfant ou sur papier libre. L'établissement, en effet, doit pouvoir justifier quotidiennement, à tout moment, des absences des élèves auprès des autorités compétentes, l'instruction jusqu'à l'âge de 16 ans étant obligatoire.

2

ADMINISTRATIF / VIE SCOLAIRE

Relation parents/enseignants :

- Réunions de rentrée :

Les dates des réunions de rentrée vous seront communiquées ultérieurement (voir la rubrique « Agenda »).

En raison des fins de cycle et des enjeux particuliers afférents à ces classes, notamment en termes de méthodes de travail et d'orientation, **les réunions de rentrée revêtent une importance particulière en Sixième et en Troisième.** De manière générale, nous vous invitons à venir nombreux pour un premier contact avec les équipes et pour prendre connaissance des méthodes et des caractéristiques pédagogiques propres aux différents niveaux.

NB : La réunion de rentrée de la classe de Troisième en septembre 2022 permettra de présenter les grands enjeux de cette classe (l'orientation, la réforme du lycée...) ET les démarches pratiques, soumises souvent à des délais contraints, à mener par l'établissement et par les familles (l'inscription aux examens, la fiche dialogue, la fiche de vœux, l'inscription au lycée...). Nous vous y attendons donc très nombreux.

- Cahier de liaison :

C'est le lien premier entre la famille et l'école.

Nous vous invitons à le regarder quotidiennement.

De même, les documents et circulaires distribués aux enfants, collés sur le carnet, doivent être **signés** après en avoir pris connaissance, **votre signature étant la preuve que le message a bien été reçu.**

Vous êtes également invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.
- Les jours où votre enfant déjeune à la cantine.
- Les justifications d'absence (billet d'absence en fin de cahier).
- **Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...).**
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école.
- Toute information que vous jugerez utile de faire savoir, en particulier au professeur principal.

Il est préférable d'écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral au portail : elles risqueraient d'être oubliées.

Le « Pack administratif de rentrée » :

Vous trouverez, le jour de la rentrée, dans le cahier de liaison de votre enfant, **un ensemble de documents administratifs, à compléter et à ramener pour le vendredi 9 septembre 2022.**



Assurance scolaire :

Elle est **obligatoire**. Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc, soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.



DNB :

Il est demandé aux familles des Collégiens de Troisième de **faire les démarches administratives nécessaires à l'obtention, pour leurs enfants, d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) OU, si les jeunes les ont déjà, de vérifier la date de validité de ces documents en vue du Brevet des Collèges, et ce dès le début de l'année scolaire.**

En effet, même si les élèves subissent les épreuves dans notre établissement, celui-ci sera alors un Centre d'Examen soumis aux règles administratives en vigueur, dont la vérification officielle de l'identité des candidats par une pièce en cours de validité.

ACCUEIL

Mme Julie PLAS ou le/la Secrétaire-Comptable assurera l'accueil physique et téléphonique ainsi que le secrétariat, les lundi, mardi et jeudi de 7 h45 à 12 h15 et de 13 h30 à 17 h30 / le vendredi de 7 h45 à 12 h15.

Mme Mansy, le Chef d'établissement, reçoit les familles et les élèves sur rendez-vous (s'adresser à l'accueil) et reste disponible pour un contact téléphonique.

FACTURATIONS

Plusieurs possibilités de paiement seront à votre disposition :

- en espèces à l'accueil
- par chèque à l'ordre de l'OGEC DE L'ALZOU
- par virement
- par carte bancaire à partir du terminal de l'accueil ou par téléphone.

Une facture mensuelle, à régler selon les mêmes modalités, sera adressée aux familles des enfants fréquentant le restaurant scolaire.

Les factures de scolarité 2022-2023 seront remises à la rentrée.

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Pour l'école et le collège : sur demande des familles auprès du Secrétariat.

Un forfait **unique annuel ETUDE/GARDERIE** de € est en place depuis septembre 2020. Les familles dont les enfants souhaitent bénéficier de ce service doivent prendre contact avec la Secrétaire-Comptable au plus tard le vendredi 16 septembre 2022 pour effectuer les démarches d'inscription annuelle.

PEDAGOGIE / PROJETS

A l'honneur en 2021-2021

- Les élèves qui ont remporté divers prix aux concours proposés par l'Education nationale, dont les Collégiens du dispositif ULIS pour avoir remporté, pour la quatrième année consécutive, un prix d'écriture collective du Concours de nouvelles enrichies « Raconte-moi le Lot » ;
- les collégiens de Troisième, pour avoir obtenu le premier prix du travail collectif Iotois du Concours national de la Résistance et de la Déportation, également pour la quatrième année consécutive ;
- les élèves qui ont réussi le concours de maths dont Aimé, élève de sixième, classé 21^{ème} au niveau national ;
- la classe de sixième pour sa participation au Concours VMF ;
- les élèves de troisième pour leur réussite au CFG et au DNB ; à remarquer le nombre exceptionnel de Mentions à ce dernier examen : 10 sur 11 candidats ont été ainsi récompensés ;
- les enseignants, les personnels éducatifs et les AESH pour leurs initiatives et l'accompagnement des jeunes lors de ces projets.

BRAVO ET MERCI ! Votre établissement est fier de vous !

Dispositif « Accompagnement aux devoirs / Méthodologie »

Le dispositif d'aide et accompagnement aux devoirs, ainsi que de méthodologie, est mené par des enseignants et personnels, par petits groupes, sur temps scolaire et à l'étude du soir, à l'intention des tous les élèves.

CARACTERISTIQUES DE CE DISPOSITIF :

- Il ne s'agit pas uniquement d'une « aide » aux devoirs (tout le travail scolaire ne pourra pas être fait pendant le temps consacré à ce dispositif ; par conséquent il en restera à faire à la maison).
- **L'objectif du dispositif est d'accompagner au plus près le jeune collégien en fonction de ses besoins scolaires, organisationnels et méthodologiques**, à partir des devoirs et des constats des enseignants, afin de faire progresser l'élève et de l'accompagner vers l'autonomie. **Il ne sera pleinement efficace que par une collaboration étroite et suivie de la part des familles, qui s'engagent ainsi à accompagner eux-mêmes leurs enfants au quotidien.**

Ateliers pédagogiques sur temps scolaire

Pour continuer à apprendre, à valoriser la curiosité intellectuelle et ses compétences personnelles par le projet, les ateliers pédagogiques assurés par des enseignants sur temps scolaire sont reconduits, consacrés en 2022-2023 **au Parcours Avenir, à l'orientation et à la découverte du monde économique et des entreprises, et cela dès la classe de sixième.**

L'Atelier « Méthodologie par le projet » (préparation du CNRD), sera également maintenu en troisième.

La collaboration avec le CEA se poursuit (sous forme d'ateliers scientifiques méridiens), de même que la proposition « Pratique du handball sur temps scolaire », aux mêmes

Les langues

Dans la poursuite de la politique pédagogique de l'établissement, qui fait découvrir l'anglais et l'espagnol écoliers dès la maternelle, le collège aux collégiens volontaires de la 6^e à la 3^e, qui aiment l'anglais, qui sont en situation d'aisance dans cette discipline et qui souhaitent en approfondir la maîtrise, des cours en vue de la certification Cambridge : consulter le site internet « Cambridge English Certificate ».

Les Sciences, quelle histoire !

- En partenariat avec le CEA de Gramat, pour les collégiens volontaires qui s'intéressent tout particulièrement aux sciences, un atelier « fusée » sera proposé pendant le temps méridien.

La pratique du handball, sur temps scolaire, en plus des cours d'EPS

Poursuite du projet, en collaboration avec le club de handball gramatois, de pratique de ce sport sur temps scolaire. Pour des raisons organisationnelles, les élèves de sixième volontaires – auxquels se destine ce dispositif – qui souhaiteraient s’y inscrire, ne pourraient pas participer aux ateliers pédagogiques mentionnés ci-dessus. De plus amples informations vous seront données à la rentrée.

- Préparation du Concours National de la Résistance et de la Déportation en 3e

Thème : « La résistance en milieu scolaire.

- « Le bicentenaire du déchiffrement, par Champollion, des hiéroglyphes »

Projet histoire-français, dans le cadre d’une des Journées de cycle 3

- « Raconte-moi le Lot »

Concours d’écriture de nouvelles enrichies sur le patrimoine lotois, pour les élèves du dispositif ULIS.

- Savoir nager pour les élèves du dispositif ULIS (séances aquatiques adaptées).

- Sorties scolaires

- Séjour à Auzole, pour la classe de 5e : préparation à l’ASSR et sensibilisation aux problématiques et pratiques routières.

- Cross au couvent pour tous les collégiens et les élèves du primaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Restauration scolaire

Le passage à la cantine scolaire est organisé par un système de borne électronique sur laquelle l’on défile les cartes individuelles des élèves. **CES CARTES SONT CONFIEES AUX COLLEGIENS ET DOIVENT TOUJOURS ETRE EN LEUR POSSESSION.** Au cas où la carte viendrait à disparaître ou deviendrait défectueuse, un montant de 10 € sera facturé aux familles. De même des sanctions seront appliquées en cas d’oubli récurrent de cette carte.

La transmission d’informations et de documents se fera essentiellement par mail sur

Ecole directe. Merci donc de nous transmettre votre adresse courriel, si ce n’est pas encore fait, de consulter régulièrement vos boîtes mail ainsi que la plateforme pédagogique.

Activités sportives :

Pendant l’année, votre enfant pratiquera des activités sportives obligatoires (cours) et facultatives (UNSS). Seul un certificat médical peut dispenser un élève d’une pratique sportive dans le cadre des cours d’EPS ; néanmoins sa présence en classe, même si le jeune, de manière provisoire ou à plus long terme, ne peut pas pratiquer une activité physique, est obligatoire. Une tenue adaptée est également nécessaire.

Attitude et tenue vestimentaire

Un établissement scolaire étant un lieu de vie sociale et d’apprentissage des règles permettant à chacun d’avoir sa place au sein de la communauté, le RESPECT de chaque acteur de cette communauté (élèves, enseignants, personnels administratifs, d’encadrement et d’entretien), en paroles et en actes, est un impératif qui constitue l’une des valeurs fondamentales de notre établissement. Il est donc attendu de chacun une attitude polie, courtoise, attentive aux autres.

De même **une tenue vestimentaire jugée correcte par la direction** est nécessaire : les codes de comportement et d’habillement s’avèrent différents en fonction des situations sociales, demandant une certaine rigueur dans le cadre professionnel ou scolaire alors que dans le cadre privé une plus grande tolérance peut être acceptée. C’est donc dans cet esprit éducatif, soucieux de préparer nos jeunes à l’avenir et à la vie en société, que nous œuvrons. (Pour plus de détails, se reporter au règlement intérieur.)

« Le respect de nos semblables est la règle de notre conduite. »

Johann Wolfgang von Goethe ; *Les maximes et réflexions* (1749-1832)

Vie collective

Voir le règlement intérieur, qui règle les relations humaines, les droits et les devoirs de chacun, en vue d’une vie sociale harmonieuse et dans laquelle chacun trouve sa place.

Matériel scolaire :

LA LISTE DE FOURNITURES DU COLLEGE EST PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET (elle a également été envoyée par Ecole directe aux familles concernées).



Parasites :

Aucun établissement n'est à l'abri des poux. Vous devez être vigilants en surveillant en traitant, si besoin est. Merci d'avertir l'établissement si votre enfant a des poux.

Médicaments :

Les enseignantes et le personnel d'encadrement **ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants**. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits sauf cas exceptionnels, validés par un certificat et un suivi médical rigoureux (PAI, protocole validé par le médecin scolaire)**. Nous invitons également les familles à s'assurer que leurs enfants n'emmènent aucun médicament (par exemple des anti-douleur, anti-fièvre, etc.) dans l'établissement, afin d'éviter notamment les risques allergiques, pour lui-même et pour les autres élèves, au cas où ce médicament serait donné à un camarade. **Dans l'éventualité où cette consigne n'aurait pas été respectée, l'établissement décline toute responsabilité si un tel cas venait à se produire.**



QUELQUES RAPPELS DE CIRCULATION AUX ABORDS ET DANS L'ETABLISSEMENT

Le plan Vigipirate ET LE PROTOCOLE SANITAIRE, même allégé, sont toujours d'actualité. L'établissement sera par conséquent fermé et inaccessible à toute personne non autorisée pendant les heures de fréquentation scolaire. Les familles attendent **EN-DEHORS de l'établissement et dans le respect des gestes-barrière** que leurs enfants aient terminé les cours.

La circulation dans l'enceinte de l'établissement (cour, couloirs...) n'est pas autorisée en dehors des déplacements liés aux cours et aux besoins de la vie scolaire et pédagogique.

Une salle fixe est attribuée à chaque classe du Collège, au troisième étage du bâtiment « Classes », afin de limiter les déplacements des élèves et des enseignants même s'ils restent nécessaires lorsqu'il s'agit de rejoindre des salles spécialisées, réduites en nombre et en localisation puisque la salle de Technologie est également la salle d'Arts plastiques.

Objets personnels

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque jeune.

L'établissement ne peut être tenu pour responsable de la perte, de la détérioration ou du vol d'objets personnels (bijoux, matériel informatique – tablettes, consoles de jeu...) apportés dans l'établissement.



TELEPHONES PORTABLES

Les téléphones portables des élèves seront déposés à l'arrivée dans l'établissement dans des casiers prévus à cet effet. Lorsque les grilles de l'établissement sont franchies, les téléphones doivent être éteints et les écouteurs rangés.

Vacances scolaires :

L'Académie de Toulouse se trouve en **zone C**.

Les départs en vacances ont lieu après la journée de classe et la reprise le matin de la date indiquée.



	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1er septembre 2022		idem
Toussaint	Samedi 22 octobre 2022		idem
	Lundi 7 novembre 2022		idem
Noël	Samedi 17 décembre 2022		idem
	Lundi 3 janvier 2023		
Hiver			Samedi 18 février 2023
			Lundi 6 mars 2023
			Samedi 22 avril 2023
Printemps			Mardi 9 mai 2023
	Fin des cours	Samedi 8 juillet 2023	
Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.			

RENTREE SCOLAIRE

JEUDI 1er SEPTEMBRE 2021 AU MATIN – CLASSE DE SIXIEME (+ ULIS 6e)

JEUDI 1er SEPTEMBRE APRES-MIDI – LES AUTRES CLASSES (+ ULIS 5e – 4^e – 3^e)

Accueil à partir de 7h30 à la garderie.

- La classe de 6^e sera prise en charge, le jeudi 1er septembre **AU MATIN**, dans sa salle de cours, par le professeur principal pendant la matinée. Les cours débuteront selon l'emploi du temps de l'année en début d'après-midi.

- Les autres classes seront prises en charge, le jeudi 1er septembre, **à 13 h50**, par le professeur principal, dans leurs salles de cours respectives, pendant les deux premières heures de l'après-midi, puis elles reprendront les cours selon l'emploi du temps de l'année après la récréation (pour la dernière heure de cours de la journée).

REMISE DES MANUELS LE VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2021. PENSER AU CHEQUE DE CAUTION de 70 € : **LES LIVRES SCOLAIRES NE SERONT PAS DISTRIBUES AUX COLLEGIENS EN L'ABSENCE DE CE CHEQUE.**

AGENDA*

- Réunions de présentation de l'année, à la rentrée de septembre :

- * 6^e et 5^e : jeudi 15 septembre 2022, à 17 heures, en salle d'études.
- * 4^e et 3^e : mardi 13 septembre 2022, à 17 heures, en salle d'études.

- Rencontres individuelles parents-professeurs :

- * 6^e et 5^e : jeudi 17 novembre 2022, de 17 heures à 19 heures.
- * 3^e et 4^e : mardi 15 novembre 2022, de 17 heures à 19 heures.

-
- * 6^e et 5^e : mardi 7 février 2023, de 17 heures à 19 heures.
 - * 4^e et 3^e : jeudi 9 février 2023, de 17 heures à 19 heures.

- Trimestres et Conseils de Classe :

- * FIN DU PREMIER TRIMESTRE POUR TOUTES LES CLASSES : Mardi 22 novembre 2022.
 - ☞ Conseils de classe de 6^e et de 5^e : jeudi 1^{er} décembre 2022, à 17 heures puis à 18 heures.
 - ☞ Conseils de classe de 3^e et de 4^e : mardi 29 novembre 2022, à 17 heures puis à 18 heures.

-
- * FIN DU DEUXIEME TRIMESTRE POUR TOUTES LES CLASSES : Mardi 7 février 2023.
 - ☞ Conseils de classe de 5^e et de 6^e : mardi 14 février 2023, à 17 heures puis à 18 heures.
 - ☞ Conseils de classe de 4^e et de 3^e : jeudi 16 février 2023, à 17 heures puis à 18 heures.

-
- * FIN DU TROISIEME TRIMESTRE POUR LA CLASSE DE TROISIEME : mardi 23 mai 2023
 - ☞ Conseil de classe de 3^e : mardi 30 mai 2023, à 17 heures.
 - * FIN DU TROISIEME TRIMESTRE POUR LES AUTRES CLASSES : Vendredi 9 juin 2023.
 - ☞ Conseil de classe de 6^e : jeudi 15 juin 2023 à 17 heures.
 - ☞ Conseils de classe de 5^e et de 4^e : mardi 13 juin 2023 à 17 heures puis à 18 heures.

NB : Les élèves délégués et les parents correspondants ne participent pas aux Conseils de Classe délibératifs du Troisième trimestre.

- Examens blancs :

- * Classe de Troisième :
 - ☞ DNB BLANC N° 1 : mardi et mercredi, 8 et 9 novembre 2022. **Epreuve de sciences le même jour que l'histoire-géographie.**
 - ☞ DNB BLANC N° 2 : lundi et mardi, 6 et 7 février 2023.
- * Classe de Quatrième :
 - ☞ DNB BLANC N° 1 (**2 épreuves, une littéraire, une scientifique**) : jeudi 8 décembre 2022.
 - ☞ DNB BLANC N° 2 (totalité des épreuves) : mardi et mercredi, 14 et 15 mars 2023. **Epreuve de sciences le même jour que l'histoire-géographie.**

- Stages d'observation en milieu professionnel :

* Classe de Troisième : 📅 Semaine du 5 décembre 2022.

* Classe de Quatrième : 📅 Semaine du 26 juin 2023.

- Fériés - Ponts :

* vendredi 11 Novembre 2022 – Lundi de Pâques : 10 avril 2023 – Lundi 1^{er} mai 2023 – Lundi 8 mai 2023
– Jeudi et Vendredi de l'Ascension : 18 et 19 mai 2023 – Lundi de Pentecôte : 29 mai 2023.

- Autres dates à retenir :

* Bal des Collégiens : jeudi 15 décembre 2022

* **Portes ouvertes : samedi 11 février 2023**

* Séjour à Auzole pour la classe de 5^e (sécurité routière) : semaine du 15 mai 2023

** Dates données sous réserve de modifications ultérieures, dictées pour des raisons sanitaires ou organisationnelles.*

En cas d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante, de l'accueil ou de la direction.

Nous vous souhaitons à tous une belle rentrée, et plus particulièrement à tous nos élèves une année scolaire sereine, riche en progrès scolaires et personnels, permettant à chacun de s'épanouir, de gagner en assurance et en confiance en soi.

La direction, l'équipe enseignante et l'équipe de vie scolaire

